Image not found or type unknown

Modifications de comptes internet

Par **max1006**, le **29/09/2016** à **18:59**

Bonjour,

M'étant fait humilier par une une personne j'ai décidé de me venger sur internet.
Cette personne me faisait d'abord confiance et elle a souhaité avoir de l'aide pour vendre sa voiture sur un site très connu, elle m'a donc donné ses identifiants me disant au passage que c'est le mot de passe qu'elle utilisait partout.
Notre situation s'est dégradée, elle m'a humilié, je ne rentrerai pas dans les détails...
J'ai donc décidé en premier lieu de supprimer l'annonce que je lui avais fait sur ce fameux site mais c'est là que d'autres idées un peu plus noires me sont venues : j'ai pris possession de son compte en modifiant l'adresse mail et le mot de passe. S'en étant rendu compte elle en a tout simplement recréé un autre. Je lui ai donc proposer de supprimer son ancien compte ce qu'elle a accepté en échange d'une vidéo montrant la procédure de suppression, ce que j'ai fait.
Et ensuite n'étant pas encore satisfait, j'ai décidé de tenter de me connecter sur le site de rencontre sur lequel on a fait connaissance en utilisant les identifiants qu'elle m'a dit qu'elle utilisait toujours. Sans surprise, la connexion à fonctionner et l'idée de modifier son annonce m'est venue. Ce que j'ai fait. Bien entendu j'ai mis des choses qui la dévalorisent, qui l'humilient si vous voyez ce que je veux dire...
Elle l'a vu, elle a porté plainte. J'ai honte évidemment mais j'aimerais surtout savoir ce qu'il peut m'arriver au niveau pénal.

Merci d’avance pour vos réponses [smile3]

PS : j'ai peur que ça soit considéré comme de l'usurpation d'identité. Si c'est le cas, les peines sont apparemment lourdes.

Par **tomrif**, le **29/09/2016** à **19:34**

bonjour,
la loi indique la peine maximale et il faut vraiment y aller fort pour encourir la peine maximale.
après, vu ce que vous dites, ce sera difficile de ne pas être condamné, reste à espérer que cela soit avec du sursis.

Par **max1006**, le **29/09/2016** à **20:29**

Merci de votre réponse,
Aurais-je forcément un casier judiciaire du coup ? Désolé je n'y connais rien en justice.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés